



INITIALES DU MAIRE  
**13011**  
INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

\*\*\*\*\*

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2025-456**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

D'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Administration »

2.4) Rémunération du personnel électoral – Élections municipales 2025

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

### **RÉSOLUTION NO. 2025-457**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025.

**RÉSOLUTION NO. 2025-458**

**Autorisation de paiement – Assurances FQM**

ATTENDU la résolution 2024-254 adoptée lors de la séance du 17 juin 2024 pour l'adhésion de la Ville au fonds d'assurance des municipalités du Québec (FQM);

ATTENDU les factures de la FQM Assurances relativement aux différents contrats d'assurance pour l'année 2025-2026, soit de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2026;

ATTENDU le rapport de madame Ariane Bélanger, greffière adjointe et archiviste, daté du 26 septembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement de la prime pour l'assurance dommages, incluant l'assurance automobile, conformément aux factures reçues totalisant 553 219,69 \$, incluant la taxe sur prime de 9%, et de la prime de l'assurance accident au coût de 1 897,42 \$, incluant la taxe sur prime ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer à même le budget d'opérations.

**RÉSOLUTION NO. 2025-459**

**Octroi de contrat – Service de patrouille – Agents de sécurité**

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour la fourniture d'un service de patrouille mobile véhiculaire;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a transmis le prix suivant :

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Prix soumis (taxes incluses)</b>
- Sûreté Protec inc.	81 210,87 \$

ATTENDU la recommandation de madame Sophie Charpentier, directrice générale, datée du 19 septembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard

Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un service de patrouille mobile véhiculaire, à Sûreté Protec inc., jusqu'à concurrence d'un montant de 70 633,50\$ plus les taxes applicables pour la période du 5 octobre 2025 au 2 mai 2026 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

**RÉSOLUTION NO. 2025-460**

**Rémunération du personnel électoral – Élections municipales 2025**

ATTENDU la grève déclenchée le 25 septembre dernier par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, suspendant ainsi la distribution du courrier;

ATTENDU la directive du directeur général des élections qui confirme que les municipalités devront se débrouiller pour permettre la distribution des avis d'inscription et d'absence d'inscription visant à informer les citoyens ;

ATTENDU la proposition du directeur général des élections concernant la livraison des cartons électoraux, de faire appel à « un autre service de livraison », au personnel électoral ou municipal, à des groupes de bénévoles et à « tout autre moyen permettant de livrer les avis à chaque porte » ;

ATTENDU la seconde proposition du directeur général des élections concernant la distribution d'un document non personnalisé « à toutes les portes » qui offre l'information nécessaire aux électeurs pour qu'ils puissent vérifier leur inscription sur la liste électorale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER la présidente d'élections à trouver du personnel électoral afin de distribuer des avis d'inscription et d'absence d'inscription et les cartes de rappel;

QUE le conseil autorise une rémunération de 20\$ de l'heure pour le personnel électoral qui procédera à la distribution des avis.

**RÉSOLUTION NO. 2025-461**

**Emprunt temporaire – Règlement 1370**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE mesdames la maire et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1370**

décrétant des dépenses de 2 000 000 \$ en immobilisation pour la réfection de bâtiments municipaux et l'acquisition d'équipements (type parapluie)

Montant autorisé : 2 000 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

**RÉSOLUTION NO. 2025-462**

**Nomination – Conseillère en ressources humaines**

ATTENDU la nomination de monsieur Simon Béliveau au poste de directeur des ressources humaines laissant ainsi un poste vacant de conseiller;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, directeur des ressources humaines, daté du 17 septembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine la nomination de madame Catherine Therrien, au poste de conseillère en ressources humaines et que son salaire soit fixé selon l'échelon 4 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, à partir du 2 octobre 2025.

**RÉSOLUTION NO. 2025-463**

**Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #67 – Syndicat des cols bleus**

ATTENDU l'exigence de détenir un permis de conduire valide de classe 3 pour occuper la fonction de préposé aux équipements et bâtiments en vertu de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la réalité opérationnelle de cette fonction au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et les défis actuels rencontrés dans le recrutement de personnel qualifié ;

ATTENDU le rapport de madame Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines et de monsieur Simon Béliveau, directeur des ressources humaines, daté du 23 septembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU #67 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols bleus de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire ainsi que le directeur des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2025-464**

**Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #69 – Syndicat des cols bleus**

ATTENDU les besoins actuels du service des travaux publics relativement à l'entretien de la flotte des véhicules, équipements et bâtiments de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU la nécessité de créer la fonction de **Soudeur** afin d'optimiser l'entretien et la réparation de la flotte des véhicules, équipements et bâtiments de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, directeur des ressources humaines, daté du 23 septembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU #69 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols bleus de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des travaux publics ainsi que le directeur des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2025-465**

**Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #46 – Syndicat des cols bleus**

ATTENDU l'intérêt des parties de moderniser et de clarifier les modalités d'octroi du temps supplémentaire des cols bleus;

ATTENDU QUE cette lettre d'entente vise à optimiser la distribution du temps supplémentaire en fonction des compétences des travailleurs, à mettre à jour les listes de rappel conformément à la nouvelle structure organisationnelle et à clarifier certaines situations opérationnelles qui avaient été soulevées suivant la signature de la convention collective;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, directeur des ressources humaines, daté du 23 septembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU #46 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols bleus de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des travaux publics ainsi que le directeur des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2025-466**

**Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC #37 – Syndicat des cols blancs**

ATTENDU le désir des parties d'encadrer les conditions de travail de la fonction d'« Agent aux événements » au sein de l'unité d'accréditation AM-2002-1399 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, directeur des ressources humaines, daté du 24 septembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Alexandre Laganière**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBC #37 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que le directeur des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2025-467**

**Annulation de contrat - Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs - Secteur du lac Pilon**

ATTENDU la résolution 2025-428 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 pour l'octroi du contrat des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs - Secteur du lac Pilon ;

ATTENDU qu'une entreprise déposant une soumission comportant une dépense égale ou supérieure à 1 M\$ (incluant la dépense découlant de toute option prévue au contrat) doit, à la date du dépôt de la soumission, détenir une Autorisation de contracter émise par l'Autorité des marchés publics;

ATTENDU QUE l'entreprise 9081-6166 Québec inc. /Excavation Serge Robert à qui le contrat a été octroyé, n'a pas l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics ;

ATTENDU QUE le contrat pour les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs - Secteur du lac Pilon doit être annulé;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Alexandre Laganière**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil annule le contrat entre la Ville et 9081-6166 Québec inc. /Excavation Serge Robert ;

QUE le conseil autorise le Service du greffe à relancer le processus d'appel d'offres dans les meilleurs délais.

**RÉSOLUTION NO. 2025-468**

**Octroi de contrat - Étude géotechnique – rue Rolland (PRR-2026)**

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de fournisseurs pour l'étude géotechnique pour la réfection de la rue Rolland - PRR 2026 ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont transmis les prix suivants :

<b>Noms des fournisseurs</b>	<b>Prix soumis (taxes incluses)</b>
- DEC Enviro	39 037.95 \$
- Solmatech	40 851.70 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 11 septembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat pour l'étude géotechnique pour la réfection de la rue Rolland - PRR 2026, à DEC Enviro, pour un montant de 34 020 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1381, lorsqu'approuvé par le MAMH.

**RÉSOLUTION NO. 2025-469**

**Recommandation de paiement #1 provisoire – Remplacement de l'appareil d'évacuation du barrage Richer**

ATTENDU la recommandation de paiement #1 (provisoire) de madame Catherine Richard Nobert, directrice adjointe des Services techniques & hygiène du milieu, datée du 16 septembre 2025, pour le remplacement de l'appareil d'évacuation du barrage Richer;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #1 (provisoire), pour le remplacement de l'appareil d'évacuation du barrage Richer, soit un montant de 107 962.68 \$, taxes incluses, à David Riddell Excavation Transport.;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1368.

**RÉSOLUTION NO. 2025-470**

**Autorisation de signature – Cession de rues - Parties des Rues Jack Rabbit et Eddy-Fortier (Forêt des 4 Versants)**

ATTENDU le rapport daté du 16 septembre 2025, rédigé par monsieur Yohevian P. Rosario, chargé de projets aux Services techniques et hygiène du milieu, relativement à une demande de cession des rues et infrastructures des parties des Rues Jack Rabbit et Eddy-Fortier (Forêt des 4 Versants) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la cession des rues et infrastructures des lots 6 511 031, 6 511 034, 6 534 655, 6 534 656, 6 534 657, 6 534 670, 6534671, 6 534 672 du cadastre du Québec, parties des rues Jack Rabbit et Eddy-Fortier, conditionnellement à la transmission de tous les documents exigés, afin que le promoteur 11251023 Canada inc. (GDRI) puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire;

QUE le conseil autorise la cession des lots 6 508 454 et 6 508 462 à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, afin que le promoteur 11251023 Canada inc. (GDRI) puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire;

QUE tous les frais, notamment les frais de notaire, soient à la charge du promoteur;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION NO. 2025-471**

**Octroi de contrat – Entretien et inspections des bornes-fontaines**

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de fournisseurs pour l'entretien et l'inspection des bornes-fontaines ;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont transmis les prix suivants :

<b>Noms des fournisseurs</b>	<b>Prix soumis (taxes incluses)</b>
- Nordikeau	29 953.29 \$
- Hydra Spec	35 827.36 \$
- Hydeau Environnement	114 791.04 \$

ATTENDU la recommandation de madame Catherine Richard-Nobert, directrice adjointe des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 18 septembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien et l'inspection des bornes-fontaines, à Nordikeau, pour un montant de 26 052 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

**RÉSOLUTION NO. 2025-472**

**Autorisation - Demande d'aide financière - Programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle veut présenter une demande de financement au programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert;

ATTENDU QUE monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, a été désigné pour signer tous documents requis pour la demande de financement au programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert;

ATTENDU QUE le projet soumis vise la construction d'une piste multifonction reliant la Polyvalente AN Morin à la piste du P'tit Train du Nord. Cette piste pourrait également être prolongée pour desservir les usagers du Centre Sportif contigu à la Polyvalente;

ATTENDU QUE le projet est une priorité identifiée au plan de mobilité active de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE si le projet est approuvé, le Fonds municipal vert remboursera 50% des coûts de construction, jusqu'à un maximum de 125 000\$;

ATTENDU QUE les travaux d'un projet sélectionné et approuvé par le Fonds municipal vert doivent être réalisés au plus tard le 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE la Ville assumera sa part des coûts de construction et le soutien financier requis;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Simon King est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet.

**RÉSOLUTION NO. 2025-473**

**Demande de dérogation mineure – 1069, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2025-202**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1069, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre qu'un abri d'auto isolé soit construit pour un bâtiment multifamilial en zone T5, alors que l'article 321 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit, et que cet abri d'auto ait une largeur de 35,64 mètres et une superficie de 197,86 mètres carrés, alors que le même article du même règlement limite la largeur à 6 mètres et la superficie à 60 mètres carrés ;

Le tout tel que montré sur le plan numéro A 3986, en date du 9 juillet 2025, préparé par Mark Calce, architecte.

**RÉSOLUTION NO. 2025-474**

**Demande de dérogation mineure – 904-906 chemin des Cèdres**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2025-206**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **904-906 chemin des Cèdres**, afin de permettre qu'une remise soit située à 0,57 mètre de la ligne latérale et qu'une 2<sup>e</sup> remise soit située à 1,69 mètre de la ligne arrière, alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige que ces remises soient implantées à une distance minimale de 2 mètres des lignes latérales et arrière, le tout afin de régulariser l'implantation de 2 remises existantes ;

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 7 juillet 2025, 9871 de ses minutes.

**RÉSOLUTION NO. 2025-475**

**Demande de dérogation mineure – 860, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2025-207**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **860, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre que la superficie d'une enseigne installée à plat sur le mur soit de 2,5 mètres carrés, alors que l'article 307 du *Règlement 1314-2021-Z* la limite à 1,5 mètre carré ;

Le tout, tel que montré au plan vérifié par Jordan Beaulieu, en date du 31 juillet.

**RÉSOLUTION NO. 2025-476**

**Demande de dérogation mineure – Lot 2 229 841 (projetés 6 652 831 et als) rue de la Sonate**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2025-205**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 229 841 (projeté 6 652 831, 6 652 832, 6 652 834 à 6 652 837 et 6 652 839 à 6 652 841)** du **cadastre du Québec, rue de la Sonate**, afin de permettre que la surface végétale en cour avant des lots soit de :

- 46 % pour le lot 6 652 831
- 47 % pour le lot 6 652 832
- 50 % pour les lots 6 652 834 et 6 652 835
- 55 % pour le lot 6 652 836
- 51 % pour le lot 6 652 837
- 44 % pour le lot 6 652 839
- 45 % pour le lot 6 652 840
- 38 % pour le lot 6 652 841

Alors que l'article 537 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 60 %.

Le tout tel que montré aux plans du projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 2025, 9618, 9619, 9621 à 9628 de ses minutes.

**RÉSOLUTION NO. 2025-477**

**Demande de dérogation mineure – Lot 2 229 841 (projeté 6 652 842), rue de la Sonate**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2025-203**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 229 841 (projeté 6 652 842), du cadastre du Québec, rue de la Sonate**, afin de permettre que le front bâti sur rue soit de 33,3 %, alors que l'article 535 exige un minimum de 50 %, et que la surface végétale en cour avant soit de 47 %, alors que l'article 537 exige un minimum de 60 %, le tout tel que prévu au *Règlement de zonage 1314-2021-Z*.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 2025, 9629 de ses minutes.

**RÉSOLUTION NO. 2025-478**

**Demande de dérogation mineure – Lot 2 229 841 (projeté 6 652 843), rue de la Sonate**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2025-204**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 229 841 (projeté 6 652 843), du cadastre du Québec, rue de la Sonate**, afin de permettre que le front bâti sur rue soit de 11,9 %, alors que l'article 545 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 50 %, et permettre que le mur latéral droit ait plus de 12 mètres, sans avoir de décoché de 45 cm, alors que l'article 150 du même règlement l'exige, afin de construire un nouveau bâtiment multifamilial.

Le tout tel que présenté au plan A25-045 MODÈLE 02 de Exode architecte Inc. et au plan de Philippe Bélanger, en date du 19 juin 2025, mis à jour le 19 août 2025, 9630 de ses minutes.

**RÉSOLUTION NO. 2025-479**

**Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

**POUR :** Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

**Résolution du CCU – 2025-185**

860, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Rénovation**

**Résolution du CCU – 2025-186**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 831), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-187**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 832), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-188**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 833), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-189**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 834), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-190**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 835), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-191**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 836), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-192**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 837), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-193**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 839), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-194**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 840), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-195**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 841), rue de la Sonate  
- **Construction**

**Résolution du CCU – 2025-196**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 842), rue de la Sonate  
- Construction

**Résolution du CCU – 2025-197**

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 843), rue de la Sonate  
- Construction

**Résolution du CCU – 2025-198**

1392, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne

**Résolution du CCU – 2025-200**

410, chemin Pierre-Péladeau  
- Enseigne

**Résolution du CCU – 2025-201**

860, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne

**RÉSOLUTION NO. 2025-480**

**Autorisation de signature - Entente – Gestion du Parc de la Rivière Doncaster et du Parc du Mont Loup-Garou**

ATTENDU la résolution 2025-255 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025 pour la signature d'une entente relativement à la gestion intérimaire du Parc de la Rivière Doncaster et du Parc du Mont Loup-Garou;

ATTENDU QUE l'entente a pris fin le 31 août 2025 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 4 septembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte une nouvelle entente à intervenir entre PASA et la Ville relativement à la gestion du Parc de la Rivière Doncaster et du Parc du Mont Loup-Garou pour une période de 5 ans ;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à signer, pour et au nom de la ville, l'entente jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2025-481**

**Soutien financier - Festival du Film de Plein Air des Laurentides (FFPAL)**

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement la 2<sup>e</sup> édition du Festival du Film de Plein Air des Laurentides ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné

Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accorde un montant de 2 500 \$ à Plein Air Ste-Adèle;

QUE le conseil autorise la remise à Plein Air Ste-Adèle de 10 exemplaires du livre *Sainte-Adèle en aquarelle*, représentant un montant de 517,39 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION NO. 2025-482**

**Engagement – Démarche d'accréditation ParQ**

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Sainte-Adèle de déposer un projet dans le cadre du Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTRP) pour les capacités d'accueil du Parc de la Rivière Doncaster;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 19 septembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaétan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à entreprendre la démarche d'accréditation ParQ sur confirmation de l'octroi d'une subvention, et à obtenir cette accréditation au plus tard à la date prévue du dernier versement de la subvention du Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR).

**RÉSOLUTION NO. 2025-483**

**Dépôt de subvention – Programme DOPTR – Parc de la Rivière Doncaster**

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Sainte-Adèle de déposer un projet dans le cadre du Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTRP) pour les capacités d'accueil du Parc de la Rivière Doncaster;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 19 septembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaétan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'il soit certifié que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets, et que le présent engagement a été consigné dans les procès-verbaux de notre organisme ;

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTRP) pour les capacités d'accueil du Parc de la Rivière Doncaster et à signer tout document en lien avec cette demande ;

QUE le conseil autorise le Ministère à utiliser certains renseignements de nature stratégique aux fins d'étude, de recherche et d'évaluation.

**RÉSOLUTION NO. 2025-484**

**Barrage routier 2026 - Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut**

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 22 septembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 9 mai 2026, sous l'esplanade de la Place des Citoyens et sur la 117, organisée par l'organisme l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut.

**RÉSOLUTION NO. 2025-485**

**Autorisation de signature – Protocole – Circonflexe - Centrale mobile de la MRC des Pays-d'en-Haut**

ATTENDU la résolution 2024-610 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024 appuyant le développement du programme Circonflexe dans sa localité;

ATTENDU QUE *Loisirs Laurentides* a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) de mettre sur pied le projet Circonflexe fin de développer un réseau collectif provincial de prêts d'équipements sportifs, récréatifs et adaptés, destinés à l'ensemble des citoyens du Québec ;

ATTENDU QUE le projet Circonflexe vise à rendre accessibles gratuitement les équipements aux citoyens de l'ensemble de la région des Laurentides et de la province du Québec ;

ATTENDU QUE *Loisirs Laurentides* désire mettre en place plusieurs centrales Circonflexe dans l'ensemble des Laurentides d'ici la conclusion de la présente entente avec le MEQ se terminant en 2027 ;

ATTENDU l'entente intervenue entre *Loisirs Laurentides* et la MRC pour la convention d'aide financière et entente de partenariat pour la mise en place et la gestion d'une centrale de prêts d'équipement Circonflexe;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la signature du protocole Circonflexe - Centrale mobile de la MRC des Pays-d'en-Haut, tel qu'il appert au document joint à la présente;

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des services juridiques à signer le protocole d'entente Circonflexe à intervenir entre la MRC des Pays-d'en-Haut, la Ville de Sainte-Adèle et d'autres Villes et Municipalités de la MRC

**RÉSOLUTION NO. 2025-486**

**Règlement 1381 décrétant un emprunt de 5 310 000 \$ pour la programmation de réfection routière 2026 incluant le coût des travaux routiers, de trottoir, de réfection de ponceaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 310 000\$ (PRR 2026) - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Règlement 1381 décrétant un emprunt de 5 310 000 \$ pour la programmation de réfection routière 2026 incluant le coût des travaux routiers, de trottoir, de réfection de ponceaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 310 000\$ (PRR 2026), soit adopté ;*

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION NO. 2025-487**

**Règlement 1382 décrétant un emprunt de 8 360 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phase 4), incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 8 360 000 \$ - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Règlement 1382 décrétant un emprunt de 8 360 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phase 4), incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 8 360 000 \$, soit adopté ;*

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION NO. 2025-488**

**Règlement 1376 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance pour des travaux de déneigement – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le *Règlement 1376 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance pour des travaux de déneigement*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION NO. 2025-489**

**Règlement 1380 de contrôle intérimaire visant à interdire notamment le prolongement d'une rue existante ou l'ouverture d'une nouvelle rue – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le *Règlement 1380 de contrôle intérimaire visant à interdire notamment le prolongement d'une rue existante ou l'ouverture d'une nouvelle rue*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :  
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration — 270 933,17 \$ pour la période du 13 au 19 septembre 2025
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 716 457 \$ pour la période du 20 au 26 septembre 2025

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé – Pompier à temps partiel – Service de sécurité incendie

Dépôt de la trésorière - Projections au 31 décembre 2025 - Rapport des revenus et dépenses.

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

Mesdames la mairesse et la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2025-490**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Gaëtan Gagné**

**POUR :** Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 19 h 58.

\*\*\*\*\*

---

Madame Nadine Brière  
Mairesse

---

Me Audrey Senécal  
Directrice générale adjointe  
Greffière et directrice des Services juridiques